

Province de Québec
MRC de Drummond
Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 décembre 2019 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller siège n° 1, Christian Jutras, conseiller siège n° 2, François Bilodeau, conseiller et maire suppléant, siège n° 4, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Pascal Gagnon, conseiller siège n° 3

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal

Citoyens : 4

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, M^{me} Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour

259.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 11 novembre 2019, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019
6. **Demandes :**
 - a) École Carrousel : demande de l'OPP
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

8. **Dossiers municipaux**
- a) Entretien paysager; offre de service 2020
 - b) Therrien Couture s.e.n.c.r.l.; offre de services juridiques pour l'année 2020
 - c) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
 - d) Dépôt du registre des déclarations des dons et autres avantages
 - e) Caisse populaire de l'Est de Drummond : bail avis d'abandon
 - f) Formation municipale : abattage d'arbres
 - g) Buropro Citation : contrat photocopieur (reporté)
 - h) Fibre optique
 - i) Achat : plieuse
9. **Voirie**
- a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter règlement 444_2019
 - c) Renouvellement de l'entente pour la fourniture de services en voirie avec la compagnie 9189-9831 Québec Inc.
 - d) Équipement de communication dans les véhicules
 - e) Rang 10 : bris de la route
 - f) Déneigement des chemins d'hiver 2019-2020 : 2^e chauffeur
- Période de questions à 20 h 30**
10. **Hygiène du milieu**
- a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François ; dépôt du calendrier 2020 et changement de date pour la collecte du 23 décembre 2019
11. **Urbanisme**
- a) Permis de construction novembre 2019
 - b) Demande à la CPTAQ : lots 4 632 869, 4 632 519 et 4 972 049
12. **Loisirs et culture**
- a) Bibliothèque : nomination représentants officiels 2019-2020
 - b) Défi santé 2020
 - c) Ville de Drummondville : entente intermunicipale relative au loisir et à la culture 2020-2023
13. **MRC**
- a) Compte rendu MRC
 - b) UMQ : formation comment démarrer du bon pied une démarche MADA
 - c) Projet de sacs de feuilles en papier
15. **Questions diverses**
- a)
 - b)
 - c)
16. **Levée de la réunion**

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 11 novembre 2019;

260.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 11 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2019

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 25 novembre 2019;

261.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Demandes

a) École Carrousel : demande de l'OPP

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Fréchette, présidente du conseil d'établissement de l'école Carrousel et responsable de l'OPP, s'adresse à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour avoir accès à un local pour remiser leur matériel de décorations et autres;

CONSIDÉRANT QU'il y a des locaux libres au sous-sol de la maison des jeunes au 430, rue Principale;

262.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'offrir un local du sous-sol de la maison des jeunes, 430, rue Principale, à des fins de rangement de matériaux appartenant à l'OPP de l'école Carrousel de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaire de rue novembre 2019	310,51 \$
208, Ch de la Rivière du 5 sept au 5 nov 2019	1 704,81 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR octobre 2019	5 789,86 \$
-------------------------------------	-------------

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR octobre 2019	2 282,40 \$
-------------------------------------	-------------

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Timbre 1,27 rouleaux timbres livret et env xpr	809,65 \$
Honoraires d'exploitations novembre 2019	(89,48 \$)

TOTAL DU CHÈQUE	720,17 \$
------------------------	------------------

Publipostage Jaseur décembre 2019	62,70 \$
-----------------------------------	----------

TOTAL DU CHÈQUE	62,70 \$
------------------------	-----------------

TELUS

Cellulaire du 25 octobre au 24 novembre 57,49 \$

VISA DESJARDINS

Esso; essence 117,23 litres	137,04 \$
Restaurant Le Canadien; repas pour 4 personnes	55,47 \$
LPI Laliberté; solde restant casiers pour garage	202,95 \$
Réno Dépôt ; pare-vapeur pour garage	31,01 \$
IGA; Géro s'est trompé de carte	21,30 \$
Couche-tard; essence 72,72 litres	86,47 \$
Cordonnerie des promenades ; œillet pour drapeaux	32,19 \$
Canadian Tire ; entretien garage + aqueduc	215,61 \$
Esso ; essence 92,90 litres	108,61 \$
Clôtures Cambrek inc. ; quincaillerie garage	683,07 \$
Industries Mega ; masques + cartouches vapeur	55,13 \$
TOTAL DU CHÈQUE	1 628,85 \$

GROUPE MASKATEL

Novembre(336-4460) Bureau	184,22 \$
Novembre (336-7149) Garage et aqueduc	61,31 \$
Novembre (336-7145) bibliothèque	52,52 \$
Novembre (336-7136) Usine épuration	52,52 \$
Novembre (336-4917) Centre comm et MDJ	68,84 \$
TOTAL DU CHÈQUE	419,41 \$

PAVAGE DRUMMOND

Décompte progressif no 2 et final domaine des saults 4 189,00 \$

9189-9831 Québec Inc.

Services pour semaine du 9 sept au 27 oct 2019 8 8703,64 \$

SERVICES DE CARTES DESJARDINS

Frais paiement direct septembre 2019 35,32 \$

Total des chèques émis 26 004,16 \$

263.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 26 004,16 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 14 959,92 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 57 092,75 \$;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux**a) Entretien paysager; offre de service 2020**

CONSIDÉRANT QUE Madame Anne-Marie Lauzon ne renouvelle pas le contrat d'entretien paysager pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE Madame Manon Dubois a déjà fait l'entretien paysager pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité était satisfaite du service donné par celle-ci;

264.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer le contrat d'entretien paysager pour les terrains municipaux à Mme Manon Dubois au coût de 20 \$/h pour la saison 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Therrien Couture s.e.n.c.r.l.; offre de services juridiques pour l'année 2020

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults une offre de services professionnels pour l'année 2020;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

265.12.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

En vertu de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités, la directrice générale fait un rappel aux membres du conseil qu'ils doivent déposer dans les 60 jours de l'anniversaire de leur proclamation de leur élection, une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires

d) Dépôt du registre des déclarations des dons et autres avantages

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorier dépose en séance tenante un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé.

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorier, il convient de rappeler que les membres du conseil doivent, en vertu de l'art. 6, al. 2 de la Loi sur l'éthique, faire une déclaration écrite auprès de la directrice générale secrétaire-trésorier lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage : - Qui n'est pas de nature purement privée ou - Qui peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité et - Qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$. Il faut enfin souligner que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorier déclare qu'aucun don a été déposé au registre en date du 9 décembre 2019.

e) Caisse populaire de l'Est de Drummond : bail avis d'abandon

Monsieur Serge Barette, Directeur général de la Caisse populaire de l'Est de Drummond, informe la Directrice générale qu'ils avaient indiqué par courrier recommandé le 4 juin 2019 leur intention de quitter les lieux le 1er décembre dernier, ils doivent cependant reporter de quelques semaines dues à des retards dans les travaux. Ils quitteront formellement les lieux d'ici la fin du bail, soit au 31 janvier 2020.

f) Formation municipale : abattage d'arbres

266.12.2019 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'inscrire Madame Manon Lemaire et Monsieur Geronimo Castillo-Roy pour la formation de rédaction ou révision d'un règlement municipal sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier le 7 février 2020 à Nicolet;
- de défrayer les frais inhérents aux participants pour cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Buropro Citation : contrat photocopieur (reporté)

h) Fibre optique

CONSIDÉRANT QUE l'expertise de Morency Société d'avocats pour la préparation d'entente d'aide financière avec une compagnie de Télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Wickham a déjà fait faire ce type d'entente et qu'elle en est satisfaite;

267.12.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Me Christopher-William Dufour-Gagné avocat de Morency société d'avocats pour la négociation et la préparation d'une entente d'aide financière avec Cooptel télécommunications et divertissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Achat : plieuse

268.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Chirstian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 33456 chez Buropro Citation pour une

machine à plier manuelle modèle 98M au montant de 1 369,99 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

- Réparations à la patinoire;
- Faire la virée dans le rang St-David pour le déneigement;
- Vidange des fosses à l'usine d'épuration;
- Réparations au centre communautaire;
- Déneigement;
- Entrer de l'abrasif.

b) **Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter règlement 444_2019**

La directrice générale secrétaire-trésorier dépose en séance tenant le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 444/2019 décrétant l'acquisition d'un camion 10 roues (6x4) et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

c) **Renouvellement de l'entente pour la fourniture de services en voirie avec la compagnie 9189-9831 Québec Inc.**

269.12.2019 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler l'entente pour la fourniture de services en voirie avec la compagnie 9189-9831 Québec inc. avec les modifications tel que demandé dans la proposition du 4 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) **Équipement de communication dans les véhicules**

270.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat de 4 radios mobiles Icom digital chez Communication Radiotech Inc au coût de 3 365,15 \$ plus les taxes applicables. Il y aura un radio dans le garage municipal, un radio dans le camion municipal et deux radios dans chacun des 10 roues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

- Madame Couture demande si la fibre optique sera bientôt dans la Municipalité, car elle ne peut pas faire du télétravail de chez elle, car le réseau est beaucoup trop lent.

e) Rang 10 : bris de la route

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Vouligny de la Ferme Brigittoise S.E.N.C. a endommagé une section entre le 1005 et 1035 10^e rang avec une machinerie agricole :



CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation se feront seulement au printemps 2020;

271.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults que la réparation de ladite section soit aux frais de la Ferme Brigittoise S.E.N.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Déneigement des chemins d'hiver 2019-2020 : 2^e chauffeur

CONSIDÉRANT la résolution 228.10.2019

272.12.2019 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'engager M. Daniel Collin comme deuxième chauffeur préposé au déneigement des chemins pour la saison hivernale 2019-2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Considérant l'absence de Monsieur François Bilodeau, conseiller à la dernière réunion de la Régie, aucun rapport n'est fait.

b) Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François; dépôt du calendrier 2020 et changement de date pour la collecte du 23 décembre 2019

Le dépôt du calendrier 2020 pour les matières résiduelles est déposé à la séance tenante.

La directrice générale avise qu'une modification a été demandée par la RGMR du Bas Saint-François pour la collecte du 24 décembre soit déplacé au 23 décembre 2019.

11. Urbanisme

a) Permis de construction octobre 2019

Un (1) permis a été délivré pour le mois de novembre 2019.

b) Demande à la CPTAQ : lots 4 632 869, 4 632 519 et 4 972 049

CONSIDÉRANT QUE la demande est à fin d'aliénation/ lotissement à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marcel Blanchette est propriétaire du lot 4 632 869;

CONSIDÉRANT QUE sur ce lot nous retrouvons 1 résidence datant de 1900 et une autre datant de 1980;

CONSIDÉRANT QUE la résidence de 1980 a été construite selon une déclaration de droits en 1980;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du lot est de 6 449.3;

CONSIDÉRANT QU'il y a un excédant de 1449.3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le lot est borné du nord au sud, en bordure est d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un lot est à l'intérieur de 100 mètres d'un cours d'eau, celui-ci doit avoir une superficie de 4000 mètres carrés et d'une façade de 75 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 972 049, appartenant à Gestion Martin Cardinal inc., à une superficie de 2 592.3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ce lot n'a jamais été en culture, en raison des contraintes rencontrées (cours d'eau, résidence, etc.);

CONSIDÉRANT QUE ce lot a toujours été entretenu par monsieur Blanchette, au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ce lot est d'accord pour céder à monsieur Blanchette, afin d'obtenir une superficie conforme et un usage autre qu'agricole;

CONSIDÉRANT QUE le plan de propriété soumis par monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, sous les minutes 9324;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 632 869 aura une superficie de 4 628.1 mètres carrés, à la suite de la nouvelle délimitation proposée;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 632 869 partie aura une superficie de 1821.2 mètres carrés, à la suite de la nouvelle délimitation proposée;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie est insuffisante pour être conforme aux normes minimales prescrites;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 972 049 possède une superficie de 2 592.3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la possibilité d'unifier les lots 4 972 049 et 4 632 869 afin d'obtenir une superficie de 4 413.5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette superficie répondrait aux normes minimales dictées par la réglementation sur le lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Règlement de zonage #332-07 et au Règlement de lotissement #333-07 de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC Drummond;

273.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'appuyer la demande de Monsieur Marcel Blanchette pour l'aliénation et le lotissement en faveur du demandeur pour les lots 4 632 869, 4 632 519 et 4 972 049.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Loisirs et culture

a) Bibliothèque : nomination représentants officiels 2019-2020

274.12.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon

Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de reconduire la nomination de Mme Jocelyne Guilbault, conseillère, à titre de répondante et de coordonnatrice de la bibliothèque Michel-David pour l'année 2020 et d'en informer le Réseau BIBLIO CQLM.

b) Défi santé 2020

275.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Mme Nancy Fontaine, conseillère, pour s'occuper du Défi santé 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Ville de Drummondville : entente intermunicipale relative au loisir et à la culture 2020-2023

276.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Dûment appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults que le maire et directrice générale soient par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Drummondville relative au loisir et à la culture, et ce, pour les années 2020 à 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

b) UMQ : formation comment démarrer du bon pied une démarche MADA

277.12.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'inscrire Madame Manon Lemaire, Monsieur François Bilodeau et toutes autres personnes membres du conseil intéressés à la formation Webinaire offerte gratuitement par UMQ le 16 décembre 2019 : comment démarrer du bon pied une démarche MADA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Projet de sacs de feuilles en papier

278.12.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Sébastien Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas participer à l'achat en commun de sacs de feuilles en papier tel que proposé par la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

Aucune question n'est soumise.

16. Levée de la réunion

279.12.2019 Il est 21 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, M. Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale